



Direction de l'Information  
Ministère des Affaires extérieures  
Ottawa Canada

# Bulletin

## hebdomadaire canadien

Vol. 25, No 52

30 décembre 1970

### RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LA SITUATION DE LA FEMME

Les cent soixante-sept recommandations formulées dans le Rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, déposé le 7 décembre à la Chambre des communes, ont pour objet de modifier profondément la vie des Canadiennes.

#### CONGÉS DE MATERNITÉ

Dans son chapitre sur l'Économie, la Commission a fait 68 recommandations. Au nombre de celles-ci figurent un régime de pension pour les femmes qui restent chez elles, le congé de maternité de 18 semaines payées pour les femmes qui font partie de la population active, de nouvelles méthodes pour établir les traitements dans les professions que l'on a traditionnellement considérées comme des "professions féminines"; la suppression de la catégorisation des emplois selon le sexe, l'élimination de la discrimination fondée sur le sexe et sur l'état matrimonial, et des mesures particulières destinées à améliorer les possibilités d'emploi des femmes.

Dans ses pages consacrées à l'Éducation, la Commission a formulé 33 recommandations. Elles

traitent surtout des manuels utilisés à l'école élémentaire, des publications du gouvernement, des services d'orientation, de l'éducation à la vie familiale, de l'éducation physique et des sports, de l'assistance financière aux étudiants, de l'éducation permanente, de la formation à donner aux employés de maison, des programmes de télévision éducative, et de la création de centres de renseignement du public.

#### ÂGE MINIMUM DU MARIAGE

La Commission a élaboré 28 recommandations dans les quatre parties de son chapitre "La femme et la famille". Treize de ces recommandations traitent des "Aspects juridiques du mariage et du divorce" et visent à mieux reconnaître la valeur de la femme en tant qu'individu, et sa contribution en tant qu'associée à part entière dans le mariage. La Commission recommande que l'âge minimum du mariage soit fixé à 18 ans; les recommandations traitent aussi de la reconnaissance du principe d'association égale dans le mariage, de modifications à la Loi sur le divorce (que la durée de séparation prévue à l'article 4 soit portée à un an au lieu de trois); à la Loi sur les Indiens, au Code criminel, ainsi qu'une modification des lois sur le domicile et une révision des façons de faire à propos des passeports, dans la mesure où ces deux derniers sujets concernent la femme mariée. On traite également des modifications à apporter aux lois sur les obligations alimentaires. Dans la section du chapitre intitulé "Les enfants", six recommandations traitent de la création d'un réseau des garderies et de crèches, ainsi que de la mise sur pied d'un programme bien conçu de soins aux enfants. Dans la section sur "La maternité librement consentie", sept recommandations concernent la diffusion de l'information sur la régulation des naissances, et les modifications à apporter aux lois sur la stérilisation et sur l'avortement. La Commission recommande la modification du Code criminel afin de permettre à un médecin qualifié de procéder à l'avortement à la seule requête de la femme qui est enceinte de 12 semaines ou moins; et aussi qu'il soit permis à un médecin qualifié de procéder à l'avor-

### SOMMAIRE

Rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme .....	1
Deux Musées en pleine rénovation .....	3
La Centrale de Baie d'Espoir .....	3
Prévision d'une reprise des dépenses de consommation .....	4
Ventes de véhicules automobiles neufs .....	4
Les avions et les oiseaux .....	5
Le Premier ministre en Extrême-Orient .....	6
Augmentation de salaire pour les Forces armées .....	6
Index mensuel .....	7